



ARRÊTÉ N° C23-06-44

FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE DEUXIEME CLASSE, SESSION 2022/2023

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine et Loire ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le décret n° 2007-113 du 29 janvier 2007 pris en application de l'article 10 du décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;

Vu l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant le modèle de document retraçant l'expérience professionnelle des candidats à certains examens professionnels de la fonction publique territoriale ;

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 modifié pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le recensement des communes affiliées du Maine et Loire ;

Vu l'arrêté n° C22-09-62 en date du 15 septembre 2022 établi par le Centre de Gestion de Maine et Loire portant ouverture de l'examen professionnel d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, session 2022/2023 ;

Vu l'arrêté n° C23-02-03 en date du 3 février 2023 établi par le Centre de Gestion de Maine et Loire fixant la liste des membres du jury de l'examen professionnel d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, session 2022/2023 ;

Vu l'arrêté n° C23-02-05 en date du 7 février 2023 établi par le Centre de Gestion de Maine et Loire fixant la liste des candidats admis à concourir de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, session 2022/2023 ;

Vu l'arrêté n° C23-02-07 en date du 23 février 2023 établi par le Centre de Gestion de Maine et Loire fixant la liste des concepteurs et correcteurs de l'épreuve écrite d'admissibilité de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, session 2022/2023 ;

Vu le procès-verbal du jury en date du 22 mai 2023 fixant la liste des candidats admissibles à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, session 2022/2023 ;

Vu l'arrêté n° C23-05-23 en date du 22 mai 2023 fixant la liste des candidats admissibles à l'examen professionnel d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, session 2022/2023 ;

Vu l'arrêté n° C23-05-25 en date du 12 juin 2023 fixant la liste des examinateurs de l'épreuve orale d'admission à l'examen professionnel d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, session 2022/2023 ;

Vu l'arrêté n° C23-06-43 en date du 22 juin 2023 modifiant la liste des examinateurs de l'épreuve orale d'admission à l'examen professionnel d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, session 2022/2023 ;

Vu le procès-verbal du jury en date du 30 juin 2023 fixant la liste des candidats admis à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, session 2022/2023 ;

ARRÊTE

Article 1 : La liste des candidats admis à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de deuxième classe, session 2022/2023, est fixée ainsi qu'il suit par ordre alphabétique :

Nom et prénom	Nom de naissance	Autre(s) prénom(s)
ALLEMAND Nathalie	<i>née DURAND</i>	JULIETTE, GISÈLE
ALZAIX Tiffanie		Marie Ludivine
AVRIL Emilie		ADELINÉ
BASTIEN Claire		Lise, Marie
BEILLARD Lathana		Jennifer
BEZIERS LA FOSSE - DAVID Anne	<i>née BEZIERS LA FOSSE</i>	Françoise Agnès
BIDET Pauline		Nelly Aline
BILAUD Anne		
BOBINNEC Cecilia		
BOUDAUD Charline	<i>née BROSSARD</i>	Christine
BOUIN Nadège	<i>née DURAND</i>	
BOURGET Axel		
BOURMAUD Adeline		
BREMAND Aurélie	<i>née PINEAU LEMASSON</i>	Julie
BRESTEAU Marion		Sylvie Aline
BRIAND Anaïs		
BROHAN Sandra	<i>née DESSOMME</i>	
CAILLEAU Julie		Marie, Pierre
CHARLAULT Peggy		
CHATELAIN Karen	<i>née BOISROBERT</i>	Marie Noëlle
CHENEAU Laurène		
CHENU Carole		Marie Laëticia
CHWILKOWSKI Didier		
CIVEL Maud		Clémentine Marie
COEURD'ACIER Sabine	<i>née SUZANNE</i>	MARIE FRANCOISE
COFFIN Juliet		Sylvie
COITE Pascaline		Claudine Maryse
COSSARD Mathilde	<i>née BAUMONT</i>	Solène Jeanne
COURANT Florian		SEBASTIEN PHILIPPE
COUSIN Aline		CHANTAL DENISE
COUVERT Servane		Marie, Simone
DAMOUR Elise	<i>née BILLON</i>	
DAUGAN Florence	<i>née THOMMEROT</i>	Nicole, Marie

DAVENAT Marika		Stella Sabrina
DEMILLY Marie-Dominique		THERESE ODETTE
DESPAX Natacha		
DETANT Elsy		ANDRÉE JEANNE
DEVEAU Ludivine		Jeanine Joëlle
DUBREY Sandrine		MONIQUE CLAUDINE
DUGUET Sophie		MARIE HELENE
DUPONT Emeline	<i>née JOUBERT</i>	
FOURNIER-VONGSAVATH Asoka	<i>née VONGSAVATH</i>	
GAUBERT Gwennaëlle		Gwendoline
GAUTRET Marina	<i>née GODINEAU</i>	JOCELYNE
GERMAIN Karine		
GIBOIRE Clarisse		JOCELYNE PATRICIA
GUYOU Mégane		Madeleine
HAYE BEAUPERE Adeline	<i>née BEAUPERE</i>	
HERBERT Adeline		MICHELINE, YOLANDE
HOCHEDÉ Berengere	<i>née CHAUVEAU</i>	NELLY
HUMEAU Aline	<i>née MOREAU</i>	MADELEINE GISELE
IDMONT Carole	<i>née GIRARD</i>	SUZANNE
JAMIN Eloïse		
JEROME Emmanuelle	<i>née MAILLARD</i>	
JUBAULT Sonia	<i>née BATAIS</i>	Paulette
LANGLOIS Julie	<i>née PICARD</i>	HELENE
LE BLEIZ Katell		
LEFEBVRE Aline	<i>née LIZÉE</i>	Maryse, Martine
LEFORT Lydie	<i>née GODINEAU</i>	MARIE GEORGIA
LEGAY Lindsay		
LIENARD Sandrine		Mathilde
LUCIEN Ludivine		Monique Josiane
MACÉ Stéphanie		Anita Patricia
MENARD Carine	<i>née DELAUNAY</i>	Sonia Valérie
METIVIER Betty		
MONCEAU Andréa		
MOREAU Aurelie		
MOREAU Cécile	<i>née BOUET</i>	Marie Joséphe
MORIN Solène		Clémence
NAUDIN Lucille	<i>née BAYLE</i>	
NUAUD Murielle		Danielle
PALLUAULT Stéphanie	<i>née MARTIN</i>	Bernadette Gilles
PINEAU Charlene	<i>née BLANVILLAIN</i>	MARTHE ELIANE MARINE
PLOUZEAU Lise	<i>née LEROY</i>	
POIRIER Sophie		Paule Marie
RABEAU Francine		
SAULEAU Amandine	<i>née BOUILLÉ</i>	Valérie, Dominique
SECHET Hélène	<i>née MOREAU</i>	Ghislaine Claude
SUROT Alexandra		LYDIA
TAFFU Céline	<i>née GIULIANO</i>	ANNIE
TAUNAY Juline		Emeline Jeanne Lisa
THÉVENY-DUARTE Adeline	<i>née DUARTE</i>	Liliane, Maryse
TOUCHETEAU Magalie	<i>née RICHARD</i>	MARIE, PATRICIA

YILDIZ Selin

Total lauréats

84

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20230630-C23-06-44-AI
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Article 2 : La liste prend effet au **1^{er} juillet 2023**.

Article 3 : Le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Monsieur le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Maine et Loire.

Fait à Angers le 30 juin 2023



E. MARQUET
Présidente du Centre de Gestion
Par délégué,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'E. Marquet', written over a horizontal line.